

Procès-Verbal du conseil Municipal du 22 janvier 2024

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Elsy ROUSSET, Pierre MORATI, Mélody QUET, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Sylvestre VINCENT, Nicole TEISSIER

Absent représenté : Ludovic INSALCO représenté par Alain ARGILIER

Absent Excusé : Grégory MAURIN

Secrétaire de séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

1. Approbation du Conseil Municipal du 11/12/2023

A la demande de Madame Blanc Valérie, une modification est à apporter sur le nombre d'enfants pouvant être accueillis dans les familles d'accueil : 2 familles peuvent accueillir 3 enfants et 1 famille 1 enfant.

Vote : Pour 10/10

2. Compte rendu des réunions diverses

- Signature à Saint Chaptes chez le Notaire le 10/01/2024 pour le don de la maison VENTRESS à la mairie.
- SMEL (Syndicat Mixte Environnement Lozère – ordures ménagères et recyclage) : 1ere réunion du syndicat avec ses nouveaux adhérents le 16/01/2024
Le syndicat regroupe maintenant 36 communes, 2 communautés de communes et 6 déchèteries. C'est 30% de la superficie de la Lozère.
Il est demandé aux communes d'avoir maintenant un seul point de collecte par village.
- Rencontre d'Alain ARGILIER et Vincent PASQUELINI de France Services pour visiter la maison Ventress afin d'y installer France Services.

3. Prime de Pouvoir d'achat

Cette prime est facultative pour la fonction publique territoriale. La commune a accepté de la verser à ses employés municipaux. Une demande de vérification et d'autorisation a été faite au Comité Social Territorial du CGFPT qui a donné son feu vert pour que la commune puisse verser cette prime. Tous les employés de la mairie auront droit à cette prime sauf Chantal PRIVAT qui n'était pas en poste encore au 1^{er} janvier 2023.

Cette prime est calculée en fonction du salaire et du temps travaillé entre le 01/07/2022 et 30/06/2023

Il est demandé aux conseillers de voter le versement de cette prime.

Vote du versement de la prime : Pour 10/10

4. Vérification et rénovation des prises sur l'éclairage public

Le Maire explique que les prises qui sont situées sur les éclairages publics et qui servent aux illuminations de Noël, sont en mauvais état. Certaines ont pris l'eau et sont rouillées.

Alain ARGILIER par cette délibération propose de demander un diagnostic au SDEE afin d'avoir un devis estimatif des travaux.

Il propose ensuite, dans un second temps et sur un prochain vote, de prévoir les travaux selon le planning suivant : un hameau/village par an.

Vote pour demander le diagnostic et le devis : Pour 10/10.

5. MAPA rénovation de la Mairie

L'architecte Caroline LECOMTE est chargée des travaux de rénovation de la mairie.

Le Marché à Procédure adaptée a été mis en ligne et les entreprises qui le souhaitent peuvent télécharger le dossier sur le site internet achatspublic.com.

Les travaux se doivent se dérouler de Mai 2024 à Mai 2025.

Les candidatures sont reçues jusqu'au 12 février 2024, 12h00.

6. Maison VENTRESS : Mairie et France Services

Un dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposé en Préfecture pour pouvoir faire les travaux d'aménagement de la Maison VENTRESS : électricité, aménagement PMR, informatique...

En attendant que les travaux soient réalisés, les locaux de la Mairie accueilleront France Services à partir du mardi 25 février 2024.

France Services sera donc ouvert tous les Mardis (soit 1 jour par semaine)

Lorsque les travaux de la mairie commenceront France Services et la Mairie seront déplacées à la Maison Ventress.

Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux l'autorisation de dresser un budget (demande de devis) et de présenter un dossier DETR pour l'aménagement de la maison VENTRESS

Vote donnant pouvoir à Alain ARGILIER de dresser le budget, demander des devis et de réaliser un dossier DETR : Pour : 10/10

7. Questions diverses

Plusieurs personnes extérieures au conseil Municipal sont présentes et Monsieur le Maire donne l'autorisation au public de s'exprimer. En effet, plusieurs lettres et une pétition ont été reçues suite au point 14 voté lors du dernier conseil municipal.

Dans les différents courriers les problèmes suivants apparaissent :

- Refus qu'un container-pizza soit installé sur le terrain d'orange.
- Refus de déplacer des poubelles sur le terrain d'orange.
- Refus de déplacer les poubelles au poids public.
- Refus de laisser en l'état les poubelles sur le parking de l'école.
- Emplacement actuel du camion pizza au poids public – courrier reçue pour gêne et nuisances.

Une demande pour réaliser une participation citoyenne pour les projets de la Mairie est faite par le public présent au conseil municipal.

La réponse du Maire et des conseillers :

Il est important de savoir que le Conseil Municipal n'a aucune obligation de consulter la population pour réaliser des projets.

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas du tout fermés aux discussions ni au dialogue.

Lors du dernier conseil municipal il semblerait que la rédaction du point n° 14 ai été mal interprétée. Aussi il est important de le reprendre : il est dit qu'un projet avait été proposé par Monsieur HARDIT concernant la mise en place d'un container sur le terrain d'orange. **Le Conseil Municipal décide de demander à Monsieur HARDIT plus d'informations sur ce projet – c'est ce qui a été voté.**

Il est aussi noté que « Le conseil est d'accord sur le principe d'installer son emplacement sur le terrain d'orange et le transfert des poubelles. »

Le fait que le Conseil Municipal soit « d'accord sur le principe » est peut-être mal expliqué :



Il faut savoir que sur le principe, rien n'interdit à la mairie d'accueillir des projets commerciaux sur ses terrains. La mairie est libre de louer des emplacements si elle le souhaite.

Mais cela ne veut pas dire qu'un accord avait été donné à Monsieur HARDIT.

Aucun courrier ne lui a été fait l'autorisant à s'installer sur ce terrain.

Seul une demande d'informations supplémentaires avait été votée.

En effet, actuellement le terrain n'est pas encore acheté et aucun projet n'est prévu pour le moment sur ce terrain.

Après discussions il en ressort :

- Les poubelles ne doivent pas être visibles du camping, car cela lui empêche d'obtenir des étoiles. Mais le camping ne souhaite pas qu'elles soient déplacées.

Aussi il est envisagé de laisser les poubelles à l'emplacement actuel avec un mur plus haut pour qu'elles ne soient pas visibles depuis le camping. Cet aménagement du point poubelles pourra être réalisé, de plus, à la demande du syndicat il regroupera tous les points de collecte de Vébron afin de 'ne faire qu'un seul.

Ceci sera discuté et voté lors d'un prochain conseil municipal.

- Le terrain d'orange n'est pas encore acquis, aucun projet actuel n'est en cours sur ce terrain.
- Monsieur HARDIT a demandé le renouvellement annuel de son emplacement actuel qui a été accepté comme tous les ans mais avec l'obligation de surélever sa cheminée.
- Concernant les autres problèmes évoqués, il s'agit de problèmes privés et non des problèmes d'ordre publics ils ne concernent pas la mairie directement et dans ce cas Monsieur le Maire a proposé au public que ces derniers fassent appel à un médiateur de la république qui permettrait un dialogue.

Le conseil Municipal se termine à 19h40